

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général / greffier-trésorier de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 18 avril 2023 a adopté le règlement 301-2022 modifiant le règlement 245-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 7 novembre 2022 a adopté le règlement 304-2022 amendant le règlement de permis et certificats numéro 282-2021;

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 18 avril 2023 a adopté le règlement 305-2022 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 3 avril 2023 a adopté le règlement 316-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 11 décembre 2023 a adopté le règlement 318-2023 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021;

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 11 décembre 2023 a adopté le règlement 319-2023 de lotissement;

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 11 décembre 2023 a adopté le règlement 322-2023 de construction;

QUE la MRC du Haut-Saint-François a émis les certificats de conformité au schéma d'aménagement le 24 janvier 2024.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du directeur général / secrétaire-trésorier à l'Hôtel de Ville, 220 rue Principale Est, Cookshire où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 29 janvier 2024.

Le directeur général / greffier-trésorier

Martin Tremblay